

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2017-28 du 22 novembre 2017 portant désignation de la personne responsable « tissus-cellules » et de la personne responsable intérimaire de l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1731017S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1243-2-1 et R. 1243-12 à R. 1243-14 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme le docteur Anne FIALAIRE LEGENDRE est désignée en qualité de personne responsable « tissus-cellules » de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2

Mme le docteur Fabienne POUTHIER est désignée en qualité de personne responsable intérimaire à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 22 novembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS